



Appel de candidatures

Commis sénior au Service des finances et de la trésorerie

La Municipalité de Saint-Philippe est située dans la MRC de Roussillon, à la croisée de l'autoroute 30 et de l'autoroute 15 et à deux pas des routes 104 et 132. Elle offre à la fois les bénéfices de la vie à la campagne et la proximité des grands centres. Plus de 6000 citoyens y habitent un vaste territoire de 62 kilomètres carrés dont 93 % se retrouve en zone agricole. Urbanité et ruralité s'y côtoient harmonieusement au quotidien. Au cours de la dernière décennie, Saint-Philippe a connu une des plus fortes croissances démographiques de la région et il est prévu que celle-ci se poursuive au même rythme pour les années à venir.

Semer pour l'avenir, telle est la devise de la Municipalité. L'administration municipale s'y emploie en vue de proposer aux citoyens une gamme de services adaptée aux besoins et aux attentes, contribuant ainsi à l'accroissement continu de la qualité de vie locale.

La Municipalité souhaite combler un poste permanent, à temps plein, de commis sénior aux finances et à la trésorerie.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du ou de la directeur(trice) des finances et de la trésorerie, le ou la commis sénior aux finances et à la trésorerie est responsable de la taxation municipale, de la mise à jour du rôle d'évaluation, des droits de mutation et des autres revenus de la Municipalité. Le ou la titulaire du poste est également responsable de l'administration de la rémunération des employés. Il ou elle s'assure du bon déroulement, de l'exactitude et de la conformité de la procédure de la paie et, dans le même contexte, du respect de la convention collective.

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES

Notamment, mais non limitativement, le ou la titulaire du poste procède à la facturation, à la taxation annuelle et aux mises à jour du rôle d'évaluation, produit les rôles de perception, et assure le suivi de la perception des revenus de taxation, des mutations et tous les autres revenus. Il ou elle vérifie et traite des renseignements concernant la paie afin de déterminer la rémunération et les avantages sociaux à accorder aux employés. Il ou elle effectue les conciliations, les dépôts mensuels et les ajustements de transactions comptables.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle (Baccalauréat) dans une discipline appropriée (comptabilité, finance, administration), ou un agencement acceptable d'étude, de formation et/ou expérience.
- Posséder de quatre (4) à six (6) années d'expérience pertinente dans un domaine similaire et de préférence dans un milieu municipal.
- Très bonne connaissance de la gestion de paie. De l'expérience dans un milieu syndiqué serait un atout.
- Excellente capacité à appliquer des procédures et règlements.
- Connaissance des logiciels Suite Microsoft, Acceo Suite financière (UniCité, GRT) et AccèsCité Territoire.
- Très bonne connaissance du français parlé et écrit.
- Posséder les aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriées à une fonction de commis sénior des finances et de la trésorerie :
 - o Sens de l'initiative et résolution de problèmes
 - o Esprit d'analyse et de synthèse, jugement
 - o Autonomie
 - o Souci du détail et méthode
 - o Intégrité, honnêteté et discrétion
 - o Capacité à travailler sous pression
 - o Orienté vers la clientèle

COMMENTAIRES

Les personnes intéressées à poser leur candidature peuvent transmettre leur curriculum vitae, ainsi qu'une lettre de présentation, au soin de madame Nicole Thibodeau, avant le **11 mai 2016 à 16 h**, de la façon suivante :

- Par la poste : Hôtel de ville, 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Saint-Philippe (QC), J0L 2K0
- Par télécopieur, au 450 659-7702
- Par courriel : administration@ville.saintphilippe.quebec

INFORMATION : Nicole Thibodeau 450 659-7701 poste 223

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés, la priorité des entrevues sera accordée aux candidatures internes.

CONDITIONS SALARIALES

48 485 \$, avantages sociaux concurrentiels, selon la convention collective en vigueur.